croissante entre les pays participant à cette Conférence, renforcera la Communauté atlantique. Le système élaboré par la Conférence favorisera le développement de l'unité et de l'intégration européennes.

Les documents ci-joints en annexes font partie de l'Acte final:

Projet de Déclaration et projet de Protocole au Traité de Bruxelles.

Texte complet des déclarations de M. Dulles, de M. Eden et de M. Pearson à la 4° séance plénière du 29 septembre.

Documents de la Conférence sur la contribution allemande à la défense et accords applicables aux forces de SACEUR sur le continent.

En foi de quoi, les Représentants ont signé le présent Acte final.

Fait à Londres, le trois octobre 1954, en un exemplaire unique en français, anglais et allemand, ces trois textes faisant également foi. Les textes originaux seront déposés aux archives du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui en transmettra copie certifiée conforme à chacun des Gouvernements représentés à la Conférence.

Pour la Belgique:

P. H. SPAAK.

Pour le Canada:

L. B. PEARSON.

Pour la République fédérale d'Allemagne: ADENAUER.

Pour la France:

P. MENDÈS-FRANCE.

Pour l'Italie:

G. MARTINO.

Pour le Luxembourg: JOS BECH.

Pour les Pays-Bas:

J. W. BEYEN.

Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord: ANTHONY EDEN.

Pour les États-Unis d'Amérique:
JOHN FOSTER DULLES.